

CONSEIL MUNICIPAL JEUNE de REUGNY



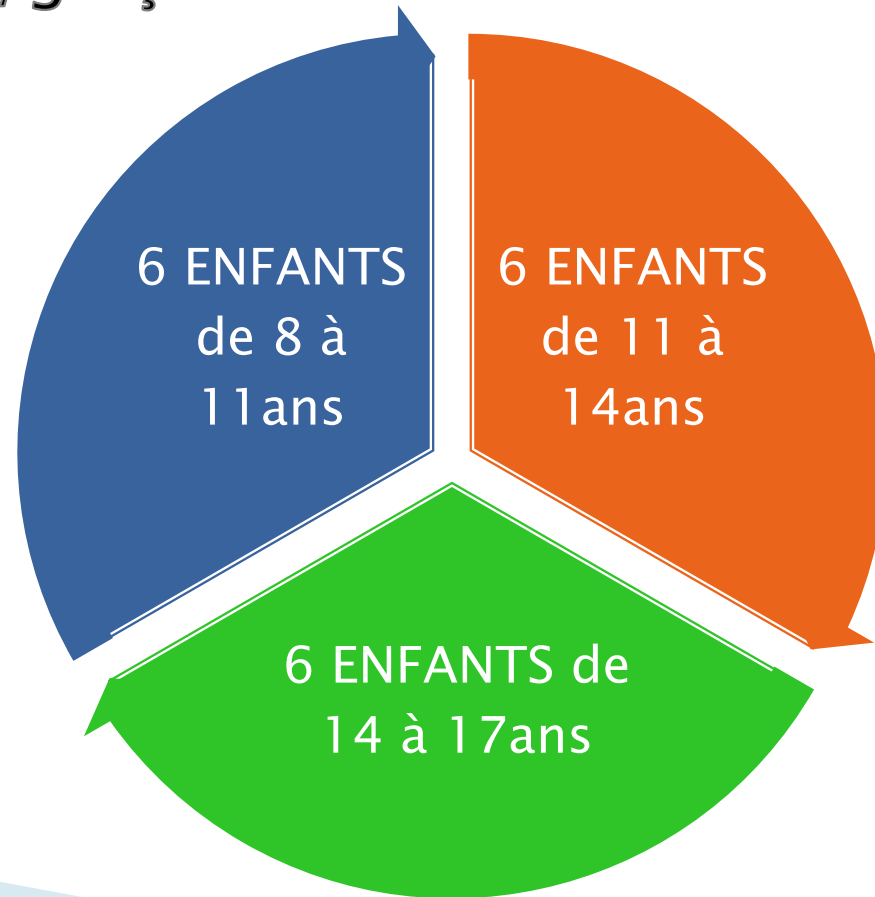
JUIN 2021

Rôle des jeunes conseillers

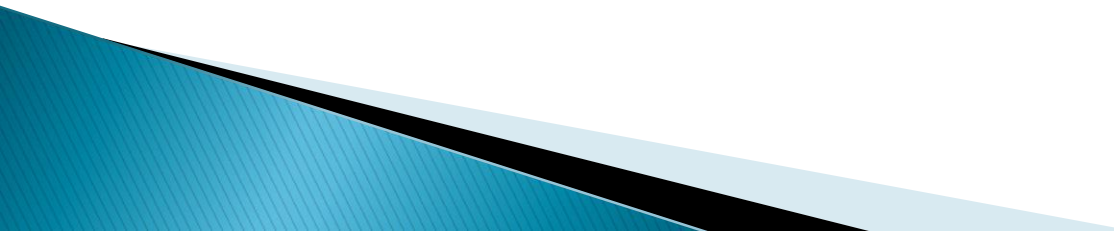
- ▶ représenter leurs camarades (recueil des attentes/propositions et informations sur les actions du CMJ).
 - ▶ réfléchir et proposer des projets au Conseil Municipal dans le but d'améliorer le cadre de vie des jeunes et des habitants de la commune.
 - ▶ participer aux réunions de conseil et réunions de commissions auxquelles ils sont conviés.
 - ▶ participer à certaines manifestations publiques de la commune en tant que représentant du CMJ.
- 

Composition du CMJ

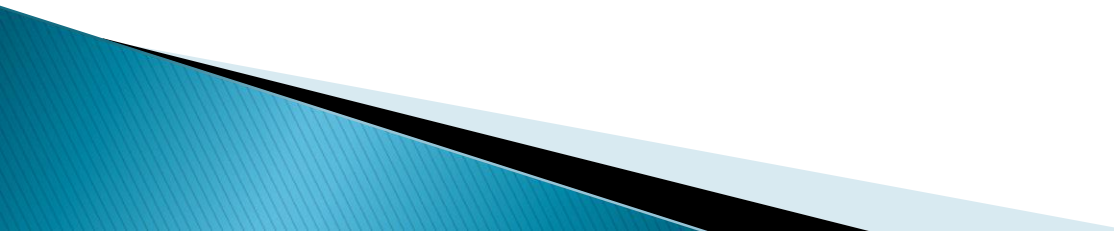
- 18 Conseillers
- Parité filles/garçons



Durée et déroulement du mandat

- durée du mandat : 2ans
 - Une réunion de conseil municipal 1 fois/2mois
 - Le mercredi de 18h à 19h30
 - Des réunions supplémentaires de commissions en fonction des projets
- 

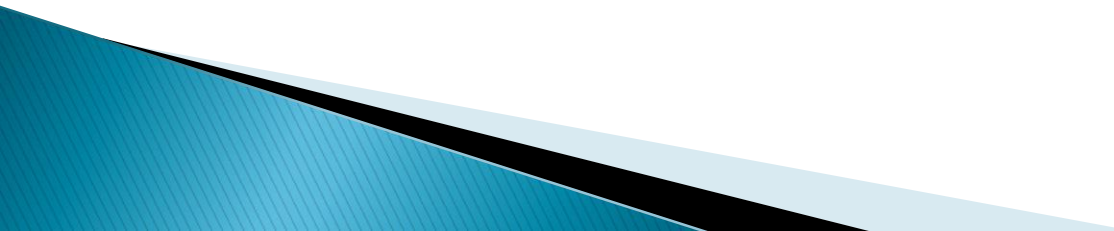
Lors du premier conseil municipal

- ▶ Les réunions du conseil municipal jeune se dérouleront dans la salle du conseil en mairie
 - ▶ Vote du règlement intérieur
 - ▶ Définition des grands axes de travail
 - ▶ Installation des différentes commissions
- 

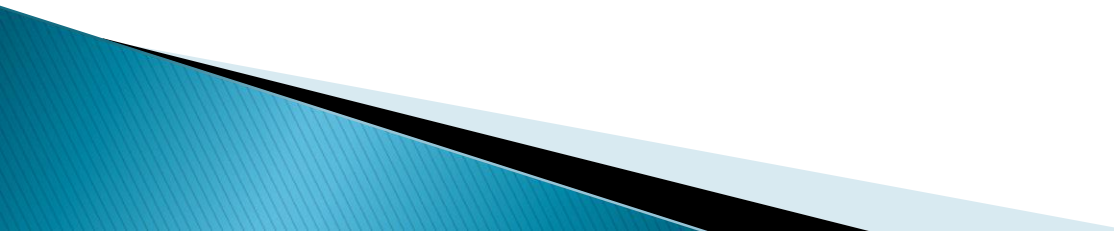
Comment faire partie du CMJ

- ▶ Dépôt des candidatures : une fiche de candidature devra être retirée et déposée en mairie, date limite de dépôt fixée 15 jours avant l'élection, une autorisation parentale sera nécessaire.
- ▶ La campagne électorale sera organisée par les membres du comité de pilotage. D'une durée de 1 à 2 semaines, elle sera précédée d'une à deux réunions de tous les candidats qui auront lieu en dehors du temps scolaire.

Le jour de l'élection

- ▶ L'élection se fera par scrutin uninominal à 1 tour.
 - ▶ Elle se déroulera à la salle des votes.
 - ▶ Tous les candidats seront regroupés par tranche d'âge sur un même bulletin de vote.
 - ▶ Les électeurs devront sélectionner 18 candidats, avec au minimum 6 candidats au sein de chaque tranche d'âge.
- 

Dépouillement et résultats

- ▶ Après dépouillement des votes sous le contrôle du comité de pilotage, les résultats des élections seront proclamés par Monsieur le Maire. Ils seront affichés en Mairie, dans l'école de la commune, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.
 - ▶ Seront élus ceux qui auront obtenu la majorité des voix.
 - ▶ Le Maire recevra les jeunes élus en présence du Conseil Municipal.
- 

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est un groupe d'intervenants chargés de veiller au bon fonctionnement du C.M.J.

Il sera composé de :

- ▶ Monsieur le Maire
- ▶ Deux élus municipaux (adjoint ou conseiller)
- ▶ Un représentant enseignant de l'école de la commune
- ▶ Un représentant d'association ou de dispositif intervenant auprès des jeunes (DAJ, APE, ALSH, associations sportives et culturelles...)

Objectifs

- ▶ Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de leur commune.
 - ▶ Permettre l'élaboration de projets spécifiques imaginés par les jeunes
 - ▶ Prendre en compte la parole des jeunes conseillers.
 - ▶ Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.
- 